# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml

Numéro de catalogue RPN 6305

Description du produitNon disponible.Type de produitLiquide.Autres moyens d'identificationNon disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FournisseurGE Healthcare UK LtdHeures ouvrablesAmersham Place08.30 - 17.00

Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 69 35 67 00

**France** GE Healthcare Bio-Sciences GmbH

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay

F-91898 Orsay Cedex

<u>Organisme de conseil/centre antipoison national</u>

France

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48 Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

Melange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 25900083

9.5.2.5.9.0.0.8.3

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange Définition du produit

### Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Composants de toxicité inconnue

### Composants d'écotoxicité

inconnue

### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Xn; R20/21/22 Classification

Xi; R36/38

Dangers pour la santé humaine Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter de

respirer les vapeurs.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où Intervention

elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Garder sous clef. Élimination Non applicable. diméthylsulfoxyde Ingrédients dangereux

acétonitrile

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus Non applicable.

d'une fermeture de sécurité pour

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible.

lieu à une classification



Référence 25900083



# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

Mélange

			<u>Classification</u>		
Nom du produit/composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
diméthylsulfoxyde	CE: 200-664-3 CAS: 67-68-5	50-75	Xi; R36/38	Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	25-35	F; R11 Xn; R20/21/22 Xi; R36	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### SECTION 4: Premiers secours

# 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures

et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez

de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assitant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un cestre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de

décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir

besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez

de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les

réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une

personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne

est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque

supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui

pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la

personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la

santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.



Référence

25900083 Date de validation 7 Juin 2011



Page 3 de 11

Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Ingestion

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec les yeux

> douleur ou irritation larmoiement rougeur

Aucune donnée spécifique. Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec la peau

rougeur

Ingestion Aucune donnée spécifique.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidente

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.



Référence 25900083

Page 4 de 11



# Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
	INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraingnantes  VME: 70 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie  VME: 40 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

# Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition



Référence 25900083

Page 5 de 11

Date de validation 7 Juin 2011

Version 5

Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques

le préconise.

Protection corporelle

Protection respiratoire

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela es nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de

protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### **Aspect**

État physiqueLiquide.CouleurPourpre.OdeurÉther. [Faible]Seuil d'odeurNon disponible.pHNon disponible.Point de fusion/point de congélationNon disponible.

antigeration

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Non disponible.

**Point d'éclair** Vase clos: 61 à 93.3°C

Vitesse d'évaporationNon disponible.Inflammabilité (solide, gaz)Non disponible.Durée de combustionNon applicable.Vitesse de combustionNon applicable.Limites supérieures/inférieuresNon disponible.

d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeurNon disponible.Densité de vapeurNon disponible.Densité relativeNon disponible.Solubilité(s)Non disponible.Coefficient de partage n-Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-inflammation Non disponible.



Référence 25900083

Date de validation 7 Juin 2011



Page 6 de 11

Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml RPN6305

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Propriétés d'explosivité N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.

Propriétés comburantes Non disponible.

# 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses 10.1 Réactivité

composants.

Le produit est stable. 10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Aucune donnée spécifique. 10.4 Conditions à éviter Aucune donnée spécifique. 10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
diméthylsulfoxyde	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	. =	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	40000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
acétonitrile	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	17100 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	980 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2460 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

## Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Cutané Inhalation (gaz)	1552.8 mg/kg 3043.5 mg/kg 13975.2 ppm 2.596 mg/l

# Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
diméthylsulfoxyde	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-
acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible. Conclusion/Résumé

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible. Conclusion/Résumé

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.



Référence

Date de validation 7 Juin 2011

25900083



Version 5

Page 7 de 11

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables :Orale, Cutané, Inhalation.

# Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la

santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

# Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** Non disponible.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
diméthylsulfoxyde	Aiguë CL50 25000 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 34000000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - 31 jours - 15.8 mm - 0.062 g	96 heures
acétonitrile	Aiguë CL50 3600000 ug/L Eau douce Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.



Référence 25900083 Page 8 de 11

Date de validation 7 Juin 2011



Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml RPN6305

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
diméthylsulfoxyde	-	3.1%; 14 jour(s)	Non facilement
acétonitrile	-	3.1%; 14 jour(s) 98%; 28 jour(s)	Non facileme Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
diméthylsulfoxyde	-2.03	<4	faible
acétonitrile	-0.34	0.3 à 0.4	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** Non applicable. vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de

l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Déchets Dangereux** Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.



Référence 25900083

Page 9 de 11

Date de validation 7 Juin 2011

Deep Purple Total Protein Stain, 5 ml

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

Non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

# SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

Inventaire d'Europe Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Non inscrit

Référencé

Référencé

Référencé

Non applicable.

Substances chimiques sur liste

Substances chimiques sur liste prioritaire

Liste de la Directive IPPC

(Prévention et Réduction

Intégrées de la Pollution) - Air

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L

461-1 à L 461-7

diméthylsulfoxyde acétonitrile

Surveillance médicale renforcée

RG 84 RG 84

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

# Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du Non inscrit tableau I de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Référence 25900083

Page 10 de 11

Date de validation 7 Juin 2011

### **SECTION 16: Autres informations**

maique quels renseign

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

H225

H332

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H331	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Prov

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.

Nocif par inhalation.

Texte intégral des classifications

Texte intégral des mentions H

[CLP/SGH]

abrégées

Acute Tox. 2, H330 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H311 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Texte intégral des phrases R

abrégées

R11- Facilement inflammable.

R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36- Irritant pour les yeux.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

Date d'impression

F - Facilement inflammable Xn - Nocif

Xi - Irritant 07 Juin 2011

Date d'édition/ Date de révision 07 Juin 2011

Date de la précédente édition Aucune validation antérieure

Version 5

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25900083